Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

LE RELAIS FORMATION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 61 rue Victor Hugo
93500 PANTIN
SIRET : 379 788 714 00036

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

LE RELAIS FORMATION

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 61 rue Victor Hugo
93500 PANTIN
SIRET : 379 788 714 00036

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents de l'association **LE RELAIS FORMATION**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LE RELAIS FORMATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note de l'annexe « Changements de méthode »
- La note de l'annexe « Subventions d'investissement »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 22 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Halima BENSALAH

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	133 358	80 015	53 343	62 234
Installations techniques, matériel et outillages industriels	149 459	89 371	60 088	70 867
Autres immobilisations corporelles	105 425	49 091	56 334	88 668
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 100		2 100	2 100
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	**390 392**	**218 477**	**171 915**	**223 918**
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	325 580	29 110	296 470	126 025
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	8 507		8 507	32 184
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 196		10 196	113 413
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	**344 283**	**29 110**	**315 173**	**271 621**
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**734 676**	**247 587**	**487 088**	**495 540**

Bilan Passif

Bilan Passif		31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		107 000	332 400
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau		73 374	-49 315
Excédent ou déficit de l'exercice		-117 447	2 435
	Situation nette	**62 928**	**285 520**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		121 672	49 591
Provisions règlementées			
	TOTAL I	**184 599**	**335 111**
Comptes de liaison	II		
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL III		
Provisions			
Provisions pour risques			12 770
Provisions pour charges			
	TOTAL IV		**12 770**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 926	112 800
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		37 797	23 118
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		231 766	11 741
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL V	**302 489**	**147 659**
Écarts de conversion passif	VI		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**487 088**	**495 540**

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	423 780	255 712
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	253 171	223 705
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	160	180
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 586	13 369
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	36 812	
TOTAL I	**730 508**	**492 966**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	21 505	24 932
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	411 755	221 645
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 066	2 467
Salaires et traitements	173 890	144 867
Charges sociales	55 823	45 129
Dotations aux amortissements et dépréciations	58 494	50 417
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 563	4
TOTAL II	**735 095**	**489 462**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-4 587**	**3 504**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**3**	**2**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		5 635
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		**5 635**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**3**	**-5 632**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-4 584**	**-2 128**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)		31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			4 563
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL V			**4 563**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		112 863	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL VI		**112 863**	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-112 863**	**4 563**
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		**730 511**	**497 531**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		**847 958**	**495 096**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**-117 447**	**2 435**

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'Association RELAIS (RELAI FORMATION) œuvre dans le domaine des la formation professionnels dédié aux adules. Plus particulièrement ces actions visent à la formation d'adultes répondant aux critères de profils en parcours d'insertion par l'activité professionnelle.

Les moyens d'action de l'Association pour atteindre son objet sont, notamment :

- une action éducative de terrain qui s'exerce dans le secteur d'activité de la restauration
- la création de supports et contenus pédagogiques et méthodologies ;
- la mise en place de partenariats avec des organisations publiques et privées (et notamment, mais non limitativement, des établissements scolaires et des maisons des jeunes et de la culture)
- Par la mise à disposition opérationnelle, notamment mais non limitativement de par la proximité avec la Société coopérative d'intérêt collectif RELAI RESTAURATION d'un environnement pleinement équipé (cuisine professionnelle, salle de restauration, équipements dédiés à l'activité de traiteur et à l'organisation d'évènements culturels et sociaux) permettant la mise en œuvre pratique des contenus de formation proposées par l'association

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 487 088 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -117 447 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

L'exercice 2022 à connu un changement de méthode de comptabilisation des subventions d'investissement, afin de tenir compte de la mise en œuvre l'article 312-1 du règlement ANC n °2014-03. Le détail de ce changement est détaillé au paragraphe "Subventions d'investissement".
L'impact de se changement de méthode est le suivant :
- Diminution du solde créditeur du compte 1036 du compte "Subvention d'investissement non renouvelables d'un montant de 225 400€
- Augmentation du solde crédit du compte 1312 "Subventions d'investissement - Travaux 2014" d'un montant de 225 400€
- Constatation au compte 13912 des amortissements qui auraient dû être constatés au titre des quote part de subventions virées au résultat d'un montant de 135 281€
- Inscription au compte 7587 "Quote part de subvention d'investissement viré au résultat" de la part correspondant à l'exercice clos le 31.12.2022 d'un montant de 15 027€
- Inscription au compte 778 "Autres produits exceptionnels" le montant de la part correspondant aux exercices antérieurs pour un montant de 120 255€

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Travaux et agencements 15 ans,
- Matériel et Equipements 5 à 15 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 2 à 3 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Changement de méthode de comptabilisation des subventions d'investissement perçues en 2013 pour le financement de travaux réalisés en 2014 :

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2013, des subventions d'investissement ont été perçues par l'association. Le règlement CRC n° 99-01 avait mis en place un raisonnement itératif qui permettait de renforcer les fonds propres des associations de façon permanente ou seulement temporaire. Cette règle dérogeait aux dispositions du Plan Comptable Général (PCG).

Les entités devront dorénavant appliquer les dispositions du PCG. Selon le PCG, une subvention d'investissement peut être comptabilisée soit en produits, soit en subvention d'investissement, en compte 13. Dans ce second cas, conformément à l'article 312-1 du PCG, cette subvention sera reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

En effet, conformément au PCG, le passage au nouveau plan comptable s'analyse comme un changement de méthode et les entités devront effectuer ce traitement selon la méthode rétrospective. Cela veut dire que les comptes, à l'ouverture de l'exercice de première application du nouveau règlement comptable devront être présentés comme si le règlement avait toujours été appliqué.

L'impact de se changement de méthode est le suivant :
- Diminution du solde créditeur du compte 1036 du compte "Subvention d'investissement non renouvelables d'un montant de 225 400€
- Augmentation du solde crédit du compte 1312 "Subventions d'investissement - Travaux 2014" d'un montant de 225 400€
- Constatation au compte 13912 des amortissements qui auraient dû être constatés au titre des quote part de subventions virées au résultat d'un montant de 135 281€
- Inscription au compte 7587 "Quote part de subvention d'investissement viré au résultat" de la part correspondant à l'exercice clos le 31.12.2022 d'un montant de 15 027€
- Inscription au compte 778 "Autres produits exceptionnels" le montant de la part correspondant aux exercices antérieurs pour un montant de 120 255€

Dérogation à la comptabilisation des quote-part de subvention d'investissement en produits exceptionnels

Rappel de la règle comptable : L'article 941-13 du règlement ANC numéro 2014-03 relatif au plan comptable général stipule : "Les subventions d'équipement dont bénéficie l'entité pour acquérir ou créer des immobilisations sont inscrites au compte 131.[...] Le compte 139 "Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat" est débité par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice"

La dérogation. Il est décidé dans les comptes de déroger à cette règle. Les subventions d'équipement dont bénéficie l'entité pour acquérir ou créer des immobilisations sont inscrites au compte 131, comme l'indique l'article 941-13. Néanmoins la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice n'est pas comptabilisée en #777 mais en #758

La raison de déroger à cette règle. L'arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation des règlements n° 2014-1 du 14 janvier 2014, n° 2014-2 du 6 février 2014, n° 2014-3 du 5 juin 2014 et n° 2014-4 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables stipule dans son article 121-3 que : "La comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés. Dans le cas exceptionnel où l'application d'une règle comptable se révèle impropre à donner une image fidèle, il y est dérogé. La justification et les conséquences de la dérogation sont mentionnées dans l'annexe."

En l'espèce, nous estimons qu'il est nécessaire de déroger à la règle fixée, afin de donner une image fidèle de l'association et ceci selon deux aspects :
D'un point de vue économique, la dérogation se justifie par une symétrie avec les DADP qui sont une charge d'exploitation et non une charge exceptionnelle.
D'un point de vue financier, le fait de l'inscrire en résultat d'exploitation permet de ne pas pénaliser les SIG, les cotations et notations bancaires qui empêchent ou rendent plus coûteux le financement bancaire.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont présentées comme engagement hors bilan :

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de cotisations sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.77%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des cotisations patronales, s'élève à 33 087 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Toutefois intervenant dans la formation destinée à un public d'insertion à la recherche d'un emploi, l'association conserve son exonération d'impôts commerciaux, conformément à la RES N°2005/79 (OSBL) du 6 septembre 2005.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre	133 358		
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage	149 459		
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	105 425		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	**388 242**		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations	2 100		
- Titres immobilisés	50		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	**2 150**		
TOTAL GÉNÉRAL	**390 392**		

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre			133 358	
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage			149 459	
- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			105 425	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL			**388 242**	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations			2 100	
- Titres immobilisés			50	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			**2 150**	
TOTAL GÉNÉRAL			**390 392**	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre	71 124	8 891		80 015
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	78 592	10 779		89 371
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 757	32 334		49 091
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	166 474	52 003		218 477
TOTAL GÉNÉRAL	166 474	52 003		218 477

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES		REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
Provisions pour : - Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges	12 770		12 770	
Provisions pour : - Garanties données aux clients				
Provisions pour : - Pertes sur marché à terme				
Provisions pour : - Amendes et pénalités				
Provisions pour : - Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
Provisions pour : - Impôts				
Provisions pour : - Renouvellement des immobilisations				
Provisions pour : - Gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour : - Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	**12 770**		**12 770**	

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles				
Immobilisations : - Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
Immobilisations : - Titres de participation				
Immobilisations : - Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	22 619	6 491		29 110
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	**22 619**	**6 491**		**29 110**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**35 389**	**6 491**	**12 770**	**29 110**
Dont dotations et reprises : - D'exploitation		6 491	12 770	
Dont dotations et reprises : - Financières				
Dont dotations et reprises : - Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	29 110	29 110	
Clients, usagers et comptes rattachés	296 470	296 470	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	8 507	8 507	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	334 088	334 088	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	32 926	32 926		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	7 535	7 535		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	28 819	28 819		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 444	1 444		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	231 766	26 078	205 688	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	302 489	96 801	205 688	

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation			253 171			253 171
Subventions d'investissement						
TOTAL			**253 171**			**253 171**

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	332 400			225 400	107 000
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-49 315	2 435	120 254		73 374
Excédent ou déficit de l'exercice	2 435	-2 435		117 447	-117 447
Situation nette	**285 520**		**120 254**	**342 847**	**62 928**
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement	49 591		225 400	153 319	121 672
Provisions règlementées					
TOTAL	**335 111**		**345 654**	**496 166**	**184 599**

Rémunération des dirigeants

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements : - Financiers - De retraite				
Avances et crédits alloués				
Rémunérations allouées				

Commentaires : Néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	5	

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes Conseils et prestations de services	3 900
TOTAL	3 900

Commentaires : néant

Contributions volontaires en nature

Nature
Néant - Aucune contribution volontaire en nature à constater

Importance
Néant - Aucune contribution volontaire en nature à constater